

XV. Le Tiers-Ordre est le remède direct de cette manie de confortable et de luxe, de cette soif de jouissances matérielles qui dévore chaque jour davantage tous les rangs de notre pauvre société.

XVI. La vie du Tertiaire doit être tout évangélique.

XVII. Tout ce qui est évangélique, tout ce qui est bon et saint, tout ce qui est aimable, tendre et miséricordieux, tout ce qui est pur et beau, tout ce qui est grand, noble et fort, doit resplendir comme un rayonnement du Christ, dans la vie d'un enfant de saint François.

XVIII. Comme du temps de Frédéric II, l'impiété de la révolution viendra échouer contre cette humble, douce et pacifique armée de pénitents, de même que la vague en furie vient mourir sur la grève, vaincue par la multitude des grains de sable !

XIX. Qu'on en soit bien convaincu, car l'expérience le montre tous les jours : lorsqu'il est établi sur ses véritables bases, le Tiers-Ordre de saint François alimente la piété dans les paroisses, seconde puissamment le zèle des curés, féconde toutes les œuvres de la foi et de la charité, et contribue à la conversion d'un grand nombre d'âmes, sans autre moyen que la leçon persuasive, irrésistible, d'une vie mortifiée, pure et édifiante.

XX. Tâchons de dilater le plus possible ce cher Tiers-Ordre qui apporte avec lui de si grandes grâces, et qui, par son esprit de pauvreté, de simplicité, d'humilité, de charité, de sainte obéissance, est l'antidote le plus direct des misères qui ravagent aujourd'hui l'Eglise. »

Vous en conviendrez, chers Tertiaires, ces pensées sont de vrais et d'excellents sujets de méditation. C'est à ce titre que nous vous les proposons. Vous aimerez à les relire, à les relire souvent, à les relire lentement.

Tout ce qui provient d'un saint, tout ce qui tombe des lèvres d'un homme de Dieu a un cachet distinctif, une vertu particulière. A la lecture de ces pensées, un petit phénomène, qui n'est pas rare dans la vie spirituelle, s'est peut-être pro-